Nations Unies A/C.3/75/SR.6

Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Distr. générale
22 janvier 2021
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 6e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 8 octobre 2020, à 15 heures

Présidence : Mme Charikhi (Vice-Présidente) . . . . . (Algérie)
puis : Mme Bogyay . . . . . (Hongrie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).

20-13255 (F)

Merci de recycler

En l'absence de Mme Bogyay (Hongrie), Mme Charikhi (Algérie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général (*suite*)

1. **M. Toure** (Côte d'Ivoire) dit que les pays en développement, qui ont déjà du mal à atteindre les objectifs de développement durable, ont été les plus durement touchés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). C'est pourquoi la délégation ivoirienne se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 74/306 relative à une action globale et coordonnée face à la pandémie de COVID-19 et appuie la création du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19.

2. Malgré la conjoncture économique difficile, le Gouvernement ivoirien est déterminé à honorer les engagements internationaux qu'il a pris, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les réformes législatives et institutionnelles qui ont été mises en œuvre ont permis de réduire les inégalités sociales de manière considérable, notamment entre les femmes et les hommes. Le programme social vise à éradiquer la pauvreté et à lutter contre les inégalités en vue de bâtir une société plus sûre, plus résiliente et plus inclusive. En 2014, le Gouvernement ivoirien a adopté une stratégie nationale de protection sociale qui s'articule autour des quatre piliers suivants : relever le niveau de vie ; améliorer l'accès aux services sociaux de base et mieux investir dans le capital humain ; aider les groupes vulnérables en prévenant et combattant les atteintes, la violence, l'exploitation, la discrimination et l'exclusion ; renforcer progressivement la protection sociale.

3. Parmi les initiatives prises pour promouvoir l'avancement des femmes, on peut citer l'adoption d'une loi sur la représentation des femmes dans les assemblées élues, la révision des lois relatives à la succession, à la filiation, aux minorités et au mariage, et la création de fonds pour les femmes et le développement. La promotion et la protection des droits de l'enfant est également une priorité. La scolarité est désormais obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, ce qui, parallèlement à l'interdiction du travail et de la traite des enfants, a contribué à porter le taux de scolarisation à 91,3 %. En outre, les activités de sensibilisation et de répression qui ont été menées ont permis de réduire considérablement la pratique des mutilations génitales.

4. La Côte d'Ivoire a ratifié les principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains et continue à renforcer sa législation nationale en la matière. En 2014, elle a adopté une loi sur la protection des défenseurs des droits humains, qui témoigne de sa détermination à promouvoir les droits humains fondamentaux. Cette détermination lui a valu d'exercer deux mandats consécutifs au Conseil des droits de l'homme, en 2013-2015 et en 2016-2018. Soutenue par l'Union africaine, la Côte d'Ivoire présente une nouvelle fois sa candidature au Conseil pour la période 2021-2023.

5. *Mme Bogyay (Hongrie) prend la présidence.*

6. **M. Balobaid** (Yémen) dit qu'une commission nationale a été chargée d'enquêter sur les violations des droits humains et qu'elle a présenté plusieurs rapports au Conseil des droits de l'homme. La délégation yéménite demande aux États Membres d'apporter leur soutien à cette commission et de renforcer ses capacités, soutien qui se fait attendre de la part du Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux sur le Yémen créé en vertu de la résolution 36/31 du Conseil des droits de l'homme, qui s'est appuyé sur des sources inexactes et a fait preuve d'un parti pris flagrant en faveur des groupes armés, contrevenant ainsi ouvertement à son mandat et aux méthodes de travail établies des organes d'experts. Année après année, le Groupe répète les mêmes erreurs et il est regrettable que le Conseil des droits de l'homme ait décidé, le 6 octobre 2020, de renouveler son mandat. Le Yémen coopère avec l'ensemble des organes d'experts des Nations Unies, mais ce Groupe en particulier a montré qu'il se fourvoyait.

7. Le coup d'État organisé par les milices houthistes et soutenu par l'Iran et la prise de contrôle de la capitale yéménite par ces milices en septembre 2014 expliquent à eux seuls ce qui est devenu la pire crise humanitaire au monde. Les milices houthistes ont violé tous les droits et toutes les libertés du peuple yéménite et n'ont épargné ni les femmes, ni les enfants, ni les journalistes, ni les minorités religieuses (juifs et bahaïs, notamment). Elles ont tué, torturé, déplacé, violemment attaqué et fait disparaître plus d'un millier de civils, recruté plus de 30 000 enfants, bombardé des lieux civils tels que des hôpitaux et des écoles et entravé les opérations humanitaires.

8. Les opérations des milices houthistes ont provoqué le déplacement de 4 millions de Yéménites, tandis que le pays accueille 276 000 réfugiés, ce qui pèse sur son économie et aggrave ses problèmes. Les milices ont posé plus d'un million de mines, tuant des femmes et des enfants, et les effets de ces engins continueront à se faire sentir pendant des décennies.

9. Les femmes yéménites vivant dans les zones contrôlées par les houthistes sont fréquemment soumises aux pires formes de pression, et les hommes de leur entourage sont arbitrairement détenus ou recrutés, disparaissent ou sont déplacés du fait des violences commises par les milices. À la suite d'un dialogue national, au cours duquel il a été garanti que 30 % des sièges législatifs seraient réservés aux femmes, le Gouvernement yéménite a créé une commission nationale destinée à renforcer les droits des femmes. La délégation yéménite invite la communauté internationale à appuyer cette commission.

10. De nombreux rapports portant sur le Yémen ont des effets pervers et encouragent donc les milices houthistes à continuer de violer le droit international et le droit international des droits de l'homme et à saper les efforts déployés par les Nations Unies en faveur de la paix. Les milices terroristes ne peuvent prospérer que dans le chaos et la destruction. La plupart des personnes détenues par les milices houthistes sont des civils qui ont été enlevés chez eux. Le 27 septembre 2020, à Genève, un accord a été conclu pour qu'un petit nombre de ces prisonniers soient libérés en échange de membres des groupes armés. Pour autant, aucune mesure concrète n'a été prise à ce jour en ce sens. La communauté internationale doit dire sans détour aux milices houthistes que les enlèvements et les disparitions forcées doivent cesser, sans quoi le conflit et les violations des droits humains qui en résultent se poursuivront.

11. **M. Cuéllar Suárez** (État plurinational de Bolivie) dit que la communauté internationale doit réagir collectivement et vigoureusement face à la COVID-19, et qu'il ne faut pas laisser la pandémie anéantir les progrès importants qui ont été accomplis dans certains domaines clefs. La Bolivie a pris des mesures spécialement conçues pour protéger les droits humains et les libertés fondamentales pendant la pandémie, en prêtant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables. Après avoir déclaré l'état d'urgence sanitaire et imposé un confinement, le Gouvernement a fourni une aide économique aux familles et a étendu l'allocation familiale (Bono Familia) à de nouveaux groupes.

12. Pour tenir l'engagement qu'elle a pris en faveur de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la Bolivie a renforcé la promotion et la protection des droits des femmes. La traite des personnes, la violence fondée sur le genre, le harcèlement et la violence politique à l'égard des femmes sont punis par la loi. Des programmes de prévention de la violence fondée sur le genre ont été élaborés et le pays a fait de l'année 2020 une année de lutte contre le féminicide et l'infanticide afin de sensibiliser davantage à ces questions.

13. En 2019, la Bolivie a présenté au Comité des droits de l'enfant ses cinquième et sixième rapports périodiques ainsi que ses premiers rapports sur les deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle engage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention et ses protocoles facultatifs.

14. La Bolivie a donné la priorité aux politiques publiques qui visent à améliorer la vie des peuples autochtones du pays en préservant leurs langues, leurs identités, leurs valeurs et leurs cultures. Elle a également renforcé la participation de ces peuples à la prise de décision et aux forums multilatéraux. Pendant le confinement, une stratégie a été mise en œuvre pour améliorer leur accès aux informations relatives à la prévention et au traitement de la COVID-19 tout en tenant compte de leurs perceptions culturelles.

15. Le pays a mis en place une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la drogue, fondée sur le respect des droits humains, la sécurité, la santé publique et le développement économique. Le volume de drogue saisi a été plus important au cours des 10 premiers mois qui ont suivi le lancement de la stratégie qu'au cours des 14 années qui l'ont précédé.

16. Preuve de son attachement à la promotion et à la protection des droits humains, la Bolivie a présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2021-2023.

17. **Mme Shahminan** (Brunéi Darussalam), s'exprimant dans une déclaration vidéo préenregistrée, affirme que les difficultés socioéconomiques causées par la pandémie n'entraveront pas les efforts que son pays fait pour promouvoir et protéger les droits de sa population. Le Brunéi Darussalam a pris des mesures pour que son système de santé reste accessible à toutes et à tous et a construit un nouveau laboratoire de virologie ainsi qu'un centre national d'isolement. La pandémie a accru la mobilisation de la population à tous les niveaux : de jeunes volontaires participent aux travaux du Gouvernement et des particuliers et des organisations non gouvernementales coordonnent la distribution d'articles de soin. Tous les établissements se sont adaptés à l'apprentissage en ligne et le Gouvernement a œuvré avec des partenaires pour veiller à ce que les enfants de familles défavorisées aient accès au matériel et aux dispositifs d'apprentissage. Un plan de relance économique a été adopté, les professionnels de la santé de première ligne et les bénévoles reçoivent des allocations spéciales et un mécanisme de traçage des contacts a été mis en place.

18. Parmi les initiatives prises par le Gouvernement pour protéger et promouvoir les droits humains et le bien-être, on peut citer l'institution d'un système national de protection sociale centralisé, basé sur le coût minimum des besoins essentiels comme prévu dans le plan d'action sur l'éradication de la pauvreté, ainsi que la mise en place d'un fonds d'affectation spéciale pour les employés et d'un régime de pensions contributif, qui visent à garantir une épargne suffisante pour la retraite. Un plan d'action sur le bien-être des enfants a été mis en œuvre, et une loi contre la traite des personnes a été promulguée en 2019 pour renforcer la législation en vigueur. En outre, un plan social sera élaboré pour progresser vers la réalisation du deuxième objectif de la Vision nationale à l'horizon 2035, à savoir assurer une qualité de vie élevée dans un pays doté d'une économie dynamique et durable.

19. Le Brunéi Darussalam continuera à honorer les engagements qu'il a pris au titre des conventions internationales auxquelles il est déjà partie. En mars 2020, il a adhéré au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. En 2021, il présidera l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et continuera à œuvrer en faveur du multilatéralisme et à collaborer avec les organismes et institutions des Nations Unies afin d'accroître le bien-être de sa population et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

20. **Mme Alalaiwat** (Bahreïn) dit que son pays continue à obtenir de bons résultats au regard des indicateurs de développement humain et à entreprendre des initiatives innovantes en matière de protection et de promotion des droits humains. En août 2020, Bahreïn a commencé à travailler sur un plan d'action national en faveur des droits humains, en tenant un atelier avec des organismes nationaux, internationaux et régionaux ainsi que diverses parties prenantes.

21. Le Gouvernement bahreïnien a signé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés un mémorandum d'accord sur l'échange d'informations concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile, ce qui permet aux deux parties de poursuivre leur objectif visant à aider les réfugiés au Moyen-Orient.

22. Toutes les mesures prises par Bahreïn pour protéger la santé de ses citoyens et de ses résidents au cours de la pandémie de COVID-19 se sont inscrites dans le respect des normes internationales en matière de droits humains, en particulier celles relatives à la santé, à l'éducation, à l'économie et aux droits des prisonniers et des détenus et des femmes, des enfants et des réfugiés.

23. Les Bahreïniennes ont activement pris part à la lutte contre la pandémie, ce qui a permis au pays d'élaborer un modèle pour y faire face et en gérer les conséquences sociales et économiques. Le Conseil suprême des femmes a lancé des initiatives pour soutenir les Bahreïniennes pendant la pandémie, notamment en leur apportant une aide financière, ainsi que pour préserver les progrès accomplis en matière de promotion des femmes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Le pays assure la représentation des femmes à des niveaux élevés de décision et promeut l'égalité des genres. Il a également franchi une nouvelle étape en ce qui concerne l'intégration des femmes et l'égalité des chances.

24. Pour la troisième année consécutive, Bahreïn a été classé dans le groupe de tête des pays figurant dans le rapport du Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes (2020) pour avoir pleinement satisfait aux normes minimales relatives à l'élimination de la traite, et il continue de se distinguer dans la région pour sa structure juridique et institutionnelle et pour sa volonté d'appliquer la loi en vue de protéger les victimes et de punir les auteurs d'infractions. Parmi ses initiatives les plus marquantes, on peut citer l'instauration d'un nouveau système national d'orientation pour les victimes de la traite des personnes, la création d'un foyer pour les travailleurs migrants, la mise en place d'un permis de travail flexible, ainsi que la conduite, par des organismes publics et privés, de travaux visant à sensibiliser à la traite.

25. **M. Ramde** (Burkina Faso) dit que la pandémie a exacerbé les vulnérabilités existantes et drainé des ressources au détriment du financement du développement, ce qui pourrait mettre en péril la réalisation des objectifs de développement durable. Toutefois, la réponse apportée à la pandémie de COVID-19 a montré que le monde était capable de s'adapter.

26. Grâce aux politiques et stratégies que son gouvernement a mises en œuvre, le Burkina Faso a enregistré des progrès considérables dans la réduction des inégalités sociales et des inégalités de genre. Il a pu augmenter considérablement la part de personnes handicapées qui travaillent et la part d'enfants vulnérables pris en charge, et réduire nettement le nombre d'enfants en situation de rue. Il a su mobiliser les efforts nationaux pour autonomiser les femmes, combattre les mutilations génitales féminines, réduire la prévalence de la violence fondée sur le genre, accroître l'indépendance économique des femmes et améliorer l'accès de celles-ci aux services sociaux de base. Toutefois, compte tenu des répercussions

disproportionnées que la pandémie a sur les femmes, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs des Nations Unies collaborent à la réalisation de leurs objectifs communs.

27. La crise sécuritaire qui sévit au Burkina Faso depuis 2015 a des conséquences humanitaires désastreuses et a accru les besoins dans tous les domaines sociaux : sécurité alimentaire, santé, eau et assainissement et aide à la subsistance, notamment. Le Gouvernement burkinabé s'efforce d'y faire face avec l'aide de la communauté internationale et de ses partenaires, auxquels il souhaite exprimer sa gratitude.

28. La paix, la sécurité et le développement ne sauraient exister sans le respect des droits humains. Le Burkina Faso a ainsi renforcé son cadre juridique en la matière et pris des mesures propres à favoriser la paix et la cohésion sociale. Il est partie à presque tous les traités internationaux relatifs aux droits humains et coopère avec les organismes internationaux et régionaux qui en surveillent l'application.

29. Le Burkina Faso se félicite des efforts déployés par le Gouvernement chinois pour combattre l'extrémisme violent au Xinjiang et pour préserver l'unité, la stabilité et la prospérité à Hong Kong. Il réaffirme son attachement aux valeurs fondamentales des Nations Unies et exhorte tous les États à respecter les principes énoncés dans la Charte.

30. **Mme El Guera** (Mauritanie) dit que la soixante-quinzième session se déroule dans des circonstances extrêmement complexes en raison de la crise sanitaire provoquée par la COVID-19, laquelle continue d'avoir de graves répercussions.

31. La Mauritanie s'est beaucoup employée à mettre en œuvre des projets et des programmes visant à combattre l'injustice, la marginalisation, la vulnérabilité et l'exclusion, à assurer l'accès universel aux services de base et à soutenir les systèmes de santé et d'éducation. Elle a également donné la priorité à la consolidation de l'unité nationale, au renforcement de la cohésion sociale, à l'édification de l'état de droit et à l'établissement d'une bonne gouvernance. Les mesures de lutte contre la pauvreté consistent, entre autres, à combattre les inégalités sociales et la vulnérabilité, à venir en aide aux groupes défavorisés et à promouvoir la cohésion sociale.

32. La protection et la promotion des droits humains est une question cruciale pour la Mauritanie et tous les droits fondamentaux sont inscrits dans la Constitution. Le Gouvernement a adopté une approche fondée sur les droits humains dans ses programmes visant à remédier aux séquelles de l'esclavage et a mis en place un plan d'action national axé sur la réforme juridique, la sensibilisation et les programmes sociaux et économiques. Des campagnes de sensibilisation faisant appel à des universitaires, à des juristes et à des organisations de la société civile ont été lancées pour informer les gens de leurs droits et de leurs responsabilités et pour leur faire connaître les lois et règlements applicables. La Mauritanie a ratifié tous les instruments internationaux relatifs aux droits humains et continuera à honorer les engagements qu'elle a pris à cet égard, en tenant compte des enseignements de la charia, et à aligner son droit interne en conséquence. Étant donné que les jeunes représentent près de 70 % de sa population, elle a créé un conseil supérieur de la jeunesse en 2015.

33. Le Gouvernement mauritanien intègre les questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes nationaux et a adopté une stratégie nationale visant à autonomiser les femmes, à les libérer des contraintes sociales et économiques et à faire en sorte qu'elles puissent véritablement participer au développement du pays. Grâce à une politique de discrimination positive, des progrès majeurs ont été enregistrés en matière d'égalité des genres. Les femmes sont désormais très présentes dans les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et ont fait leur entrée dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes, comme les forces de l'ordre et l'armée.

34. Le Gouvernement mauritanien accorde une grande attention aux libertés fondamentales, notamment à la liberté de la presse. Ces dernières années, la libéralisation a permis à de nombreuses chaînes de télévision et stations de radio indépendantes de voir le jour, ce qui a contribué à sensibiliser les citoyens à leurs droits et à leurs responsabilités. En outre, la Mauritanie a ouvert ses chaînes publiques à tous les partis politiques et dépénalisé les délits de presse.

35. **M. Rai** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que la communauté internationale doit tirer parti de l'élan créé par l'appel lancé à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing pour redoubler d'efforts en vue de parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'œuvrer pour permettre aux femmes et aux filles de prendre la place qui leur revient dans l'édification de la nation, mais il reste encore beaucoup à faire pour garantir que le développement tienne compte des questions de genre. La lutte contre la violence fondée sur le genre, qui atteint des proportions inacceptables, est une priorité nationale, et il est essentiel d'adopter une approche globale et multipartite et d'établir des partenariats durables pour éliminer ce fléau. L'Initiative Spotlight,

lancée en mars 2020 en collaboration avec l'Union européenne et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), est un pas dans la bonne direction.

36. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie la politique « un pays, deux systèmes » de la République populaire de Chine. Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, s'agissant en particulier de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la loi sur la sécurité de Hong Kong et les questions relatives aux droits humains dans la province du Xinjiang constituent des affaires internes à la République populaire de Chine.

37. De même, la décision d'établir un moratoire sur les exécutions ou de maintenir ou d'abolir la peine de mort et la question de la définition des types de crimes auxquels celle-ci doit s'appliquer relèvent de la seule prérogative de l'État souverain. Bien que la Constitution et le Code pénal de la Papouasie-Nouvelle-Guinée autorisent la peine de mort, celle-ci n'a pas encore été appliquée.

38. La Papouasie-Nouvelle-Guinée félicite le peuple de Nouvelle-Calédonie et la Puissance administrante, la France, pour l'organisation pacifique et réussie, en octobre 2020, d'un second référendum d'autodétermination. Les droits humains, la dignité et l'autodétermination des peuples colonisés du monde entier ne doivent pas être tenus pour acquis, car les Nations Unies ont encore à faire dans ce domaine.

39. Enfin, s'agissant du renforcement des capacités en matière de droits humains et de la participation aux discussions du Conseil des droits de l'homme, la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite remercier le Groupe des Amis des petits États insulaires en développement et le Groupe des Amis des pays les moins avancés à Genève ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour l'appui qu'ils ne cessent de fournir aux pays qui forment ces groupes et qui ne sont pas présents physiquement à l'Office des Nations Unies à Genève. Cet appui les aide véritablement à promouvoir les droits humains au niveau national et dans la région du Pacifique.

40. **Mme Moldoisaeva** (Kirghizistan) dit que son pays attache une grande importance au renforcement et à la promotion des droits humains, de l'état de droit et de la démocratie. Compte tenu de l'engagement qu'il a pris de contribuer au respect dans le monde des normes et règles internationales établies en matière de droits humains, le Kirghizistan a présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2023-2025. Il soutient également l'examen du système des organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits humains et est favorable au renforcement du mécanisme de coopération avec les procédures spéciales.

41. La migration est une priorité de politique intérieure et de politique étrangère pour la République kirghize. Près d'un cinquième de sa population en âge de travailler est constituée de travailleurs migrants, lesquels bénéficient d'une protection socioéconomique et juridique. Il est nécessaire de coopérer davantage au niveau intergouvernemental sur les questions liées à la migration et le Kirghizistan engage tous les États à adhérer à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La protection des réfugiés est l'un des aspects les plus importants de la politique migratoire de l'État, comme en témoigne le fait que le Kirghizistan a été le premier pays au monde à mettre fin à l'apatridie en réponse à la campagne lancée par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

42. Le Kirghizistan est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, et tous les États parties doivent prendre les mesures nécessaires pour la mettre en œuvre. Son programme pour le développement de la politique de la jeunesse pour la période 2017-2020 vise à créer des conditions propices à l'épanouissement et au développement des jeunes.

43. Il convient d'encourager les États à promouvoir les droits humains et à offrir une vie meilleure à leurs citoyens, tout en respectant le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains. À ce sujet, la délégation kirghize fait remarquer que la situation à Hong Kong est une affaire purement interne à la Chine et espère qu'elle sera résolue pacifiquement.

44. La pandémie est l'un des plus grands défis auxquels le monde a dû faire face depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Quoi qu'il en soit, il faut continuer à respecter pleinement les droits humains, et aucune forme de discrimination ne saurait être tolérée. Le Kirghizistan engage les États Membres à se coordonner davantage en matière de santé publique et de finances et à coopérer aux niveaux national, régional et international pour lutter contre la pandémie.

45. **M. Vongnorkeo** (République démocratique populaire lao) dit que les pays en situation particulière ont été les plus durement touchés par la pandémie. Pour résoudre la crise, la communauté internationale doit agir de concert, faire preuve de solidarité et renouveler son engagement en faveur du multilatéralisme et de la promotion et de la protection des droits humains, notamment du droit au développement.

46. Ces dernières années, la République démocratique populaire lao a accompli des progrès notables dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a intégré nombre de ces objectifs dans ses plans nationaux, établissant une base solide qui devrait l'aider à quitter la catégorie des pays les moins avancés. Elle a privilégié la fourniture de services sociaux adéquats, et a également redoublé d'efforts pour mettre en place une couverture sanitaire universelle d'ici à 2025 grâce à une réforme systémique. En coopération avec des pays voisins amis et des organisations internationales, elle a adopté des mesures strictes pour contenir la propagation de la COVID-19.

47. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles font partie intégrante du programme de développement national. Environ 27 % des membres de l'Assemblée nationale sont des femmes (on compte parmi elles la présidente et une vice-présidente), et le nombre de femmes présentes au niveau ministériel et aux postes de direction des entreprises a considérablement augmenté. Le Gouvernement lao a également adopté un certain nombre de lois et de plans d'action nationaux pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant et a continué à mettre en œuvre son plan de développement du secteur de l'éducation.

48. Malgré ces avancées, il reste beaucoup à faire, notamment pour mobiliser les ressources qui permettront de répondre aux besoins actuels, compte tenu des disparités qui existent encore entre les zones urbaines et rurales. Parmi les principaux problèmes à régler, on peut citer la malnutrition infantile, les faibles taux de fréquentation et d'achèvement de l'enseignement préscolaire, et le manque de données ventilées par sexe, en particulier pour les enfants vivant dans des régions reculées. La pandémie a entravé les efforts déployés pour remédier à ces problèmes. Si elle continue de sévir, le taux de chômage du pays passera probablement de 2 % à 25 %, ce qui limitera inévitablement la génération de revenus.

49. La République démocratique populaire lao est profondément résolue à donner suite aux textes issus du Sommet mondial pour le développement social, à mettre en œuvre le Programme 2030 et à honorer de son mieux les obligations internationales qui lui incombent. Avec l'appui à long terme de la communauté internationale, personne ne sera laissé pour compte.

50. **Mme Noureldine** (Libye) dit que le monde doit faire face à des difficultés sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19, laquelle s'est révélée très meurtrière, en particulier chez les personnes âgées. La pandémie menace particulièrement les pays pauvres et les pays en proie à des conflits armés et à l'instabilité, dont les infrastructures de santé sont fragiles. La Libye, qui connaît une période de transition, n'a pas été épargnée. La crise qui touche le pays sera à terme résolue grâce aux efforts de la communauté internationale, et il convient de renforcer la coopération avec les organismes des Nations Unies afin de mettre en œuvre les plans et programmes qui ont été adoptés pour contenir la pandémie et atténuer ses répercussions sur les secteurs de la production.

51. La Libye a signé presque tous les accords et traités internationaux relatifs aux droits humains et son droit interne protège les droits des femmes, consacre l'égalité des genres et prévoit la gratuité des soins de santé pour toutes et tous. Toutefois, certains obstacles continuent d'empêcher le pays de concrétiser ses aspirations. Les activités menées pour lutter contre les violations graves des droits humains ont été perturbées par les attaques perpétrées à Tripoli le 4 avril 2019, qui ont endommagé des biens publics et privés, déplacé des milliers de citoyens et détruit des établissements de santé et d'enseignement ainsi que des foyers destinés aux migrants. Le massacre qui a eu lieu dans la ville de Tarhouna a choqué le monde. Un appel à la responsabilité a été lancé, et la Libye se félicite de la réponse apportée par le Conseil des droits de l'homme, lequel a créé une mission d'établissement des faits chargée d'enquêter sur ces violations des droits humains. Le Président de la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye a déclaré à la quarante-cinquième session du Conseil des droits de l'homme que les parties libyennes étaient prêtes à coopérer.

52. La Troisième Commission a beaucoup fait pour promouvoir les droits humains, notamment les droits et l'autonomisation des femmes. Toutefois, l'utilisation abusive des questions relatives aux femmes pour instaurer des valeurs qui n'ont pas été convenues ne fera que saboter les efforts entrepris et rendre plus difficile la coopération internationale en faveur des droits des femmes. Il convient de respecter les lois, les traditions et les valeurs religieuses et morales du pays.

53. La migration clandestine est une tragédie qui se poursuit et la Libye, en tant que pays de transit, en subit les graves conséquences sociales, économiques et sécuritaires. La Libye continuera à coopérer avec ses partenaires et avec les organisations internationales et fait tout son possible pour sauver la vie des immigrants sans papiers et protéger leurs droits. Elle s'efforce de les rapatrier dans leur pays d'origine dans des conditions dignes et ne tolère aucune violation de leurs droits.

54. **M. Shava** (Zimbabwe) dit que la communauté internationale doit s'attacher à combattre les

répercussions multidimensionnelles de la pandémie sur les plus vulnérables. Dans sa résolution 74/306 relative à une action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Assemblée générale demande instamment aux États de s'abstenir d'imposer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. De telles mesures illégales ont considérablement limité la capacité du Zimbabwe à réagir face à la pandémie, en rendant difficile l'accès aux médicaments et autres fournitures essentielles et en ayant des effets dévastateurs sur la vie des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées. Le Zimbabwe exige par conséquent la levée inconditionnelle des mesures coercitives et illégales qui lui ont été imposées à lui et à d'autres pays.

55. Les États Membres doivent se coordonner pour élaborer une démarche globale et fondée sur l'analyse des faits, qui permette que l'allocation de ressources limitées à la lutte contre la pandémie réponde aux besoins de santé publique. Ils doivent également établir des partenariats afin de mener des recherches sur les vaccins et les traitements, et les vaccins doivent être un bien public mondial et être accessibles à tous. Reconnaissant qu'aucun pays ne peut lutter seul contre la pandémie, le Zimbabwe souhaite exprimer son soutien indéfectible à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en tant qu'agence dirigeant la réponse mondiale apportée à la pandémie.

56. Avant même l'apparition de la COVID-19, il était clair que les progrès accomplis en matière d'autonomisation des femmes étaient insuffisants. Il faut redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Pour ce qui est des autres groupes vulnérables, les jeunes ont un rôle important à jouer dans la mise en place d'un développement durable, dans la prévention des crises et dans l'avancement de l'humanité, et la délégation zimbabwéenne appelle à la pleine mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Elle demande également à la Commission de faire davantage pour promouvoir les droits des enfants et des personnes handicapées. Le Zimbabwe est déterminé à protéger et à promouvoir les droits de ces groupes vulnérables, comme en témoigne sa ratification des conventions internationales adoptées en la matière.

57. **M. Duarte Lopes** (Portugal) dit que la pandémie a démontré qu'il était nécessaire de bâtir des sociétés résilientes, de mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Accord de Paris ainsi que d'honorer les obligations juridiques découlant des instruments internationaux relatifs aux droits humains, qui constituent ensemble un cadre d'action solide. Les droits humains sont plus essentiels que jamais à une époque où le fanatisme, la discrimination et le sectarisme prolifèrent.

58. Dans sa lutte contre la pandémie, le Portugal a adopté une approche fondée sur les droits humains afin de veiller à ce que les personnes les plus vulnérables ne soient pas laissées pour compte. Il a garanti que les ressortissants étrangers, tels que les migrants et les demandeurs d'asile en attente de régularisation, puissent exercer leurs droits sur un pied d'égalité avec les autres et ainsi accéder au système de santé, recevoir des prestations de sécurité sociale, signer des contrats de location et ouvrir des comptes bancaires.

59. Le respect de l'ensemble des droits humains est essentiel pour construire un monde plus équitable, plus inclusif et plus durable. Les voix de la société civile et des jeunes doivent être entendues. Les défenseurs des droits humains doivent être protégés et toute forme de représailles à leur égard doit être condamnée. Il est essentiel de défendre l'essor de sociétés libres et plurielles qui rejettent le racisme, la xénophobie et l'homophobie et qui garantissent l'inclusion, l'égalité des genres et la liberté d'expression.

60. L'égalité des genres est encore loin d'être une réalité. Les États doivent continuer à œuvrer pour garantir aux femmes et aux filles la pleine jouissance de tous les droits humains, notamment en matière de santé sexuelle et procréative, et pour assurer un accès juste et équitable à l'éducation et au marché du travail.

61. Le Portugal est opposé à la peine de mort en toutes circonstances, au motif qu'elle porte atteinte à la dignité humaine et qu'elle n'a aucun effet dissuasif. La délégation portugaise engage les quelques États qui appliquent encore la peine de mort à envisager d'adopter un moratoire en vue de son abolition complète.

62. De nouveaux membres seront bientôt élus au Conseil des droits de l'homme. Tous ont la responsabilité particulière de s'acquitter de leurs obligations en matière de droits humains et de coopérer pleinement avec le Conseil et ses mécanismes. Les procédures spéciales sont les yeux et les oreilles de la communauté internationale et aident tous les pays à remplir leurs obligations en matière de droits humains. Le Portugal engage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales.

63. **Mme Mose** (Îles Salomon) dit que la promotion et la protection des droits humains doivent se fonder sur la coopération et sur un véritable dialogue. Le Conseil des droits de l'homme est l'organe approprié pour traiter les

questions portant sur les droits humains de manière juste et équitable et l'Examen périodique universel offre à tous les États Membres la possibilité d'engager un dialogue constructif pour gérer les questions et les préoccupations y relatives. L'examen de toutes les questions ayant trait aux droits humains doit être guidé par les principes d'universalité, d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité.

64. Les Îles Salomon restent déterminées à concrétiser l'égalité des genres et à assurer la participation pleine et effective des femmes à la vie politique, économique et publique. Il est cependant évident qu'il reste beaucoup à faire. La toute première enquête sur la demande menée dans le pays a révélé que seulement 20 % des femmes avaient accès à un compte bancaire officiel. Pour y remédier, un programme d'inclusion financière a été mis en place en coordination avec les partenaires de développement et a commencé à fournir des services financiers équitables, transparents et abordables aux femmes, en particulier dans les zones rurales.

65. Plus d'un tiers de la population des Îles Salomon est âgée de moins de 15 ans et le pays s'emploie toujours à intégrer les opinions des jeunes dans le processus décisionnel national. Le Gouvernement reste résolu à consolider la paix au niveau rural à l'aide des femmes et des jeunes, qui peuvent contribuer au changement et à la paix. Compte tenu de la jeunesse de leur population, les Îles Salomon comprennent que l'éducation est importante dans l'optique de réaliser les objectifs de développement durable et renforcent leur système éducatif en mettant en place des politiques qui répondent aux nombreux défis du secteur de l'éducation. Toutefois, la COVID-19 a rendu les choses encore plus difficiles.

66. Les travaux visant à garantir les droits humains pour toutes et tous ont été entravés par la pandémie, qui a davantage de répercussions sur les groupes vulnérables tels que les femmes, les filles et les personnes handicapées. Les Îles Salomon se joignent aux autres États pour faire de l'égalité des droits pour toutes et tous une réalité, même en ces temps difficiles.

67. **Mme Moutchou** (Maroc) dit que son pays est partie à la grande majorité des traités internationaux relatifs aux droits humains et qu'il a aligné ses lois nationales sur les conventions internationales. La Constitution fournit la base juridique de l'approche marocaine des droits humains et consacre l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines. Le Maroc est le premier pays à recourir à une budgétisation tenant compte des questions de genre et à adopter des lois relatives à l'accès égal des femmes aux terres collectives. Au Maroc, des femmes sont membres du conseil des chefs religieux et il s'agit du seul pays arabe à avoir lancé un programme de prédicatrices pour lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent. C'est également le seul pays musulman à avoir ouvert la profession de notaire aux femmes.

68. Le Maroc a coorganisé l'examen du système des organes conventionnels des Nations Unies relatifs aux droits humains, qui a confirmé la pertinence du système et la nécessité de renforcer le fonctionnement de ces organes indépendants. Les mécanismes nationaux tels que les médiateurs et les autres institutions nationales œuvrant en faveur des droits humains ont continué à promouvoir la bonne gouvernance dans les administrations publiques, à renforcer les principes de justice et d'égalité et à contribuer à faire de l'état de droit une réalité.

69. Le Maroc a adopté une démarche proactive et multidimensionnelle pour lutter contre la pandémie. Il a créé un fonds de secours, auquel les entités publiques et privées peuvent contribuer volontairement. Dans un esprit de solidarité, de coopération internationale et de multilatéralisme, il a envoyé des fournitures médicales à plusieurs pays africains ainsi qu'à la Commission de l'Union africaine dans le cadre d'une initiative lancée en avril 2020 pour aider les pays africains à combattre la pandémie. En outre, en sa qualité de président du débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires, le Maroc a lancé en juin 2020 un appel à l'action pour contribuer à la réponse humanitaire apportée à la pandémie, qui a été approuvé par la grande majorité des délégations, l'Union africaine et l'Union européenne. La COVID-19 n'a pas seulement rendu plus vulnérables celles et ceux qui ont besoin d'aide humanitaire ; elle a aussi eu une incidence sur la capacité des donateurs à répondre à ces besoins. L'acheminement de l'aide humanitaire doit être strictement contrôlé pour veiller à ce que celle-ci parvienne aux bonnes personnes, ce qui rend l'enregistrement des réfugiés plus important que jamais.

70. Compte tenu des liens qui existent entre le trafic international de drogue et la criminalité transnationale organisée, le Maroc a adopté en 2003 une stratégie globale et coordonnée de lutte contre la drogue, axée sur l'être humain et sur la lutte contre la culture illégale du cannabis. Cette stratégie vise à réduire l'offre et la demande et à mettre en place des projets qui favorisent des formes de développement alternatives dans les zones de culture.

71. **M. Grba** (Serbie) dit que la crise a mis en évidence l'interconnexion et l'interdépendance du monde et la nécessité de prendre des mesures collectives ancrées dans la solidarité et le multilatéralisme. Le

respect des droits humains doit être au centre de la lutte contre la pandémie.

72. La Serbie a accompli des progrès notables dans la promotion et la protection des droits humains en améliorant son cadre normatif et en mettant en œuvre divers plans d'action et stratégies. Néanmoins, elle est consciente qu'il est possible de faire mieux et est disposée à coopérer avec l'ensemble des mécanismes des Nations Unies.

73. Bien que les échanges de vues sur les droits humains qui sont organisés à la Commission impliquent parfois des critiques très dures, la Serbie s'oppose aux critiques sélectives, qui divisent généralement les États et n'améliorent pas la situation sur le terrain. Elle souscrit fermement au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États Membres.

74. En tant que pays multiethnique, la Serbie attache une grande importance aux droits des minorités. Ces dernières années, elle a renforcé les mesures visant à améliorer la représentation des groupes minoritaires nationaux dans les organes de l'État et à leur donner accès à une éducation dispensée dans leur langue maternelle.

75. La Serbie a longtemps appelé l'attention sur les problèmes que rencontre la population non albanaise vivant dans sa province méridionale du Kosovo-Metohija. Malheureusement, même 20 ans après la création de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, le respect des droits humains, et en particulier ceux des communautés minoritaires, est loin d'être satisfaisant. Plus de 200 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ne peuvent toujours pas rentrer chez elles en toute sécurité. L'usurpation persistante et la restitution de leurs biens restent des sujets de grave préoccupation, tandis que le petit nombre de personnes déplacées qui sont parvenues à retourner dans la province sont trop souvent la cible d'attaques et d'intimidations. La récente attaque d'écoliers serbes par deux individus armés près de Pristina en est un des exemples les plus flagrants et les plus inquiétants.

76. Les minorités ethniques voient leur sécurité et leur liberté de mouvement menacées de différentes manières, et se heurtent à des obstacles institutionnels et à de la discrimination en matière de droits de propriété, d'emploi, d'éducation, de services sociaux et d'usage de la langue. Au Kosovo-Metohija, l'état de droit reste un sujet de grande préoccupation, notamment en ce qui concerne l'indépendance du pouvoir judiciaire, le manque de protection des victimes et des témoins et l'inexécution des décisions de justice. Ces problèmes ont sans aucun doute alimenté la corruption et le crime organisé.

77. Il est nécessaire de parvenir à des solutions durables et mutuellement acceptables pour garantir que toutes les communautés du Kosovo-Metohija puissent mener une vie digne et paisible et que leurs droits soient respectés. Dans cet esprit et en toute bonne foi, la Serbie s'est efforcée de prendre des mesures positives dans le cadre du dialogue qui se tient entre Belgrade et Pristina, démontrant ainsi son attachement à un règlement pacifique et à l'instauration d'un climat de réconciliation, de paix durable, de développement et de sécurité pour toutes les communautés.

78. La Serbie appuie depuis longtemps les travaux menés au niveau international pour traiter les déplacements forcés comme un problème humanitaire mondial. Sa contribution à la fourniture d'une assistance à tous les réfugiés et à toutes les personnes déplacées sur son territoire, y compris les personnes déplacées du Kosovo-Metohija et les migrants, témoigne des efforts qu'elle fait pour protéger ces groupes très vulnérables. Les expériences, modèles et outils positifs liés au programme régional de construction de logement mis en place pour faire face à la situation de réfugiés prolongée dans les Balkans occidentaux pourraient également être utilisés, sous réserve de quelques modifications, dans le cas des déplacements internes.

79. En ce qui concerne l'égalité des genres, l'interdiction de la discrimination et l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Serbie a considérablement amélioré ses cadres stratégiques et normatifs ainsi que ses dispositifs de mise en œuvre. S'agissant des jeunes, elle est pleinement déterminée à concrétiser l'égalité des chances en matière d'éducation et d'emploi et à les inclure dans la vie sociale et politique.

80. **Mme Cartwright** (Bahamas) dit que, même si les pays subissent les effets de la pandémie, il ne faut pas oublier les conséquences que les changements climatiques ont actuellement sur les petits États insulaires en développement. Ces conséquences n'ont pas disparu ; elles ont plutôt été amplifiées et continuent de compromettre la pleine et effective jouissance de tout un ensemble de droits humains.

81. Pour remédier à la hausse sans précédent du chômage qu'a provoquée la pandémie, les Bahamas ont activé leurs programmes d'aide aux chômeurs et aux travailleurs indépendants ainsi que le dispositif national de distribution de nourriture. Elles ont également élargi leur filet de sécurité sociale pour un coût d'environ 140 millions de dollars.

82. Pour garantir l'accès à l'éducation dans les îles éloignées, les Bahamas ont créé une école virtuelle, la première du genre dans les Caraïbes. Elles ont également pris des initiatives fructueuses pour améliorer l'accès à l'éducation de la petite enfance et la qualité de celle-ci. En septembre 2019, le Gouvernement a rendu l'admission à l'Université des Bahamas gratuite pour tous les étudiants bahamiens. Un certain nombre de programmes pour la jeunesse ont également été mis en ligne pour offrir une formation aux jeunes des Family Islands. L'Agence nationale pour la formation a continué à s'acquitter de son mandat, à savoir la valorisation de la main-d'œuvre et le placement auprès des plus vulnérables.

83. Les priorités nationales en matière d'égalité des genres cadrent avec la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et consistent entre autres à promouvoir l'égalité des chances, à lutter contre la violence à l'égard des femmes et à améliorer l'accès de celles-ci à la propriété foncière. La Commission nationale pour les personnes handicapées continue à œuvrer en faveur de progrès technologiques, avec des projets tels qu'une application destinée aux personnes handicapées et une carte d'identification numérique.

84. Le succès socioéconomique et le développement durable des Bahamas sont inextricablement liés à la sûreté, à la sécurité et à la santé dont jouit leur population. Malgré les pertes et les ravages causés par l'ouragan Dorian et la COVID-19, les Bahamas restent résolues à renforcer leur stratégie de réduction systématique de la criminalité et de la violence. Le Gouvernement continue à investir dans les ressources humaines et dans les technologies qui permettront de renforcer la responsabilité et la transparence de la police. Les acteurs du programme relatif à la sécurité des citoyens et à la justice continuent d'accomplir des progrès audacieux dans leur approche globale de la prévention de la criminalité et de la violence en recourant à de nouvelles stratégies qui profitent aux jeunes, aux détenus, au secteur judiciaire et plus largement à l'ensemble de la population.

85. **M. Komara** (Guinée) dit que la pandémie a dévasté les économies et exacerbé les inégalités, mettant les Nations Unies à l'épreuve comme jamais auparavant. Le chômage, le sous-emploi, les fermetures d'écoles et la pénurie de personnel de santé ont mis à mal les efforts déployés dans le monde pour promouvoir et protéger les droits des enfants, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées.

86. La détérioration de l'environnement, la montée exponentielle de la violence extrémiste et de la xénophobie et l'explosion de la migration et de la traite des personnes menacent véritablement la mise en œuvre des programmes de développement.

87. La création de concepts non approuvés par les organes subsidiaires et les institutions spécialisées empêche les Nations Unies d'agir rapidement et de manière harmonieuse. Elle se produit souvent au Conseil des droits de l'homme, où certains États et groupes d'États agissent comme s'il leur appartenait de donner des leçons aux autres, en violation de tous les principes directeurs. La sélectivité et la politisation des organes conventionnels génèrent la méfiance au sein de la communauté internationale et menacent le multilatéralisme. En outre, le fait que l'Afrique ne prenne pas part aux processus de règlement des conflits ni à la coordination de l'action humanitaire menée sur son propre continent prolonge les tensions et entraîne une augmentation des besoins humanitaires.

88. La propagation de la COVID-19 a montré que seule une coopération internationale fondée sur le respect des droits humains et de la dignité humaine était à même de garantir la sécurité des États et des peuples. Bien qu'aucun pays n'ait été épargné, la situation des pays les moins avancés est préoccupante, compte tenu de la contraction de l'activité économique liée à l'effondrement des recettes issues des exportations et du tourisme.

89. La reprise de l'activité économique et sociale après la COVID-19 ne sera possible qu'avec l'adoption de politiques qui placent les groupes vulnérables au centre de la riposte. Le Gouvernement guinéen a donc fait de la protection des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées une priorité dans son plan d'action national. Un département ministériel a également été créé pour promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes.

90. Enfin, la délégation guinéenne souhaite réaffirmer son appui à l'OMS et aux efforts qu'elle fait pour coordonner l'éradication de la COVID-19. Seul le multilatéralisme peut régler les nombreux problèmes auxquels le monde fait face.

91. **Mme Williams** (Saint-Kitts-et-Nevis) dit que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité des personnes âgées, et Saint-Kitts-et-Nevis a réagi en élargissant ses programmes de protection sociale. Le Gouvernement continue à mettre en œuvre des politiques de protection sociale axées sur la famille afin de rendre les familles plus fortes et de faire sortir les personnes les plus vulnérables de la pauvreté. Le renforcement de l'autonomisation économique et de la cohésion sociale est au cœur de la stratégie fondée sur l'être humain qu'il mène en matière de développement et de transformation sociale.

92. Le Gouvernement kittitien et névicien a déposé son instrument de ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en octobre 2019 et continuera d'œuvrer avec les organisations nationales de la société civile pour veiller à son application. Le pays a également adhéré récemment à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

93. L'autonomisation des femmes et des filles est une priorité du programme de développement national. Une politique et un plan d'action en faveur de l'égalité des genres ont été mis en place afin de tenir compte des initiatives menées en la matière et d'adopter une approche du développement humain fondée sur les droits. Un numéro d'urgence a été mis en place pour lutter contre la violence domestique dont les femmes sont davantage victimes en raison des mesures de confinement qui ont été prises.

94. Le Gouvernement kittitien et névicien continue d'appliquer pleinement la Convention relative aux droits de l'enfant et a renouvelé son engagement en faveur des filles. Bien que la pandémie ait perturbé l'accès à l'éducation, il continue de s'adapter et de trouver des solutions innovantes et a commencé à subventionner la fourniture de matériel technologique aux enfants vulnérables.

95. La prolifération du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie dans le monde entier est très regrettable. Saint-Kitts-et-Nevis est solidaire des victimes de ces crimes de haine et engage l'ensemble des pays à promouvoir et à protéger les droits humains fondamentaux.

96. Il y a quelques années seulement, Saint-Kitts-et-Nevis enregistrait des taux élevés de criminalité et de violence, en particulier de violence en bande organisée, et affichait l'un des taux d'homicide par habitant les plus élevés au monde. Grâce à l'adoption en 2017 d'une stratégie nationale de réduction et de prévention de la criminalité et à la mise en œuvre de mécanismes innovants de prévention de la criminalité, aucun homicide lié à une bande organisée n'a été enregistré au cours de l'année écoulée.

97. **M. Ley De Araujo Mantilo** (Timor-Leste) dit que son pays continue, dans son programme de développement, à donner la priorité aux droits de tous les groupes vulnérables. Depuis le rétablissement de son indépendance, le Timor-Leste a ratifié sept conventions relatives aux droits humains ainsi qu'un certain nombre de protocoles facultatifs. Sa constitution interdit le recours à la peine de mort.

98. Le Timor-Leste a accompli des progrès majeurs vers la concrétisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. La Constitution garantit une protection contre la discrimination fondée sur le genre, et les femmes ont activement participé à la lutte pour l'indépendance du pays. En 2016, le Gouvernement timorais a approuvé un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, dans le but de confier des postes de décision à des femmes.

99. Pour veiller à ce que les enfants mènent une vie saine et reçoivent une éducation de qualité, le Gouvernement timorais, en coopération avec la Commission nationale pour les droits de l'enfant, a élaboré des politiques qui défendent ces droits. La croissance de la population des jeunes, combinée à une insuffisance des possibilités d'emploi, pose un défi de taille. La formation professionnelle est essentielle pour améliorer les compétences des jeunes et veiller à ce qu'elles soient mieux adaptées au marché du travail. Le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports a créé des centres d'apprentissage de proximité dans neuf municipalités, dont l'un propose des programmes à l'intention des étudiants handicapés. Le Gouvernement timorais a également créé un fonds de développement du capital humain pour offrir des bourses et des formations aux jeunes afin qu'ils puissent tirer profit des possibilités qui leur sont offertes dans les nouveaux secteurs en expansion tels que le tourisme.

100. La défense et la promotion des droits humains, notamment du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sont essentielles au bien-être de l'humanité tout entière. La délégation timoraise exhorte toutes les parties à respecter ces principes, à s'appuyer sur le dialogue et le règlement pacifique des conflits et à s'abstenir de recourir à la violence ou à l'affrontement. Dans les circonstances actuelles, inédites, il est fondamental de promouvoir une coopération et des partenariats fondés sur une véritable solidarité et de tenir compte de la situation de tous les groupes vulnérables.

101. **Mme Thompson** (Barbade) dit que, comme l'a mis en évidence la pandémie, il est vital de continuer à s'attaquer aux maladies non transmissibles, qui sont une cause importante de morbidité et de mortalité dans les Caraïbes et dans le monde entier. La pandémie a exacerbé les différences entre les pays développés et les pays en développement, creusé les écarts entre les pauvres et les riches en termes de qualité de vie, et mis en évidence les inégalités socioéconomiques et les inégalités en matière de santé dont souffrent les

personnes d'ascendance africaine dans certains des pays les plus riches du monde.

102. Avec la mondialisation, il est devenu encore plus nécessaire d'adopter des stratégies multilatérales pour relever les défis planétaires. L'apparente politisation de la pandémie est préoccupante, et les pays doivent œuvrer de concert pour renforcer les systèmes de santé, bâtir des sociétés et des économies plus résilientes et reconstruire en mieux et de manière plus écologique. L'Organisation des Nations Unies doit être conçue de sorte à répondre aux objectifs qui lui sont fixés et à assurer l'équité et la justice pour toutes et tous au moyen d'un « nouveau pacte mondial ».

103. À cette fin, les petits États insulaires en développement devront continuer à donner la priorité aux objectifs de développement durable ; continuer à atténuer les changements climatiques et à s'y s'adapter pour éviter que les pays ne se soustraient aux engagements qu'ils ont pris de résoudre la crise climatique ; mettre en place des structures visant à protéger les droits et la dignité de la famille ; appuyer la promotion et l'autonomisation des femmes et des filles ; protéger les enfants ; promouvoir le respect des personnes âgées et des personnes handicapées et leur pleine inclusion dans la société ; et reconnaître l'importance de la culture dans la vie des gens et dans leur sentiment d'identité.

104. Les droits humains, le développement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont étroitement liés. Aucun pays ne peut se prévaloir d'un bilan parfait en matière de droits humains, et les États doivent donc continuer à faire preuve de respect les uns envers les autres dans leurs discussions. La Barbade souscrit aux principes de la Charte des Nations Unies, notamment au respect de la souveraineté et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Conformément au principe fondamental qui guide sa politique étrangère depuis 50 ans, elle continuera à être l'amie de tous et le satellite de personne.

105. **M. Moscoso** (Panama) dit que le Panama n'a pas échappé aux graves répercussions de la pandémie, et que l'innovation et la restructuration de ses institutions l'ont largement aidé à y faire face. Les ministères collaborent par l'intermédiaire d'un bureau social intersectoriel pour répondre aux besoins de la population et en particulier des groupes vulnérables, en fournissant des bons de réduction numériques et d'autres formes d'assistance.

106. Le Gouvernement panaméen a travaillé en étroite collaboration avec le système des Nations Unies et en particulier avec l'OMS et l'Organisation panaméricaine de la santé pour fournir au public des informations précises sur les moyens de prévenir et de contrôler la propagation du virus. L'Organisation des Nations Unies est l'entité indiquée pour diriger la réponse à apporter à la crise mondiale, grâce à une coopération internationale, à un multilatéralisme renouvelé et à un partage des pratiques et des capacités techniques. Elle a mis au point des formes d'intervention humanitaire innovantes et s'est servie des médias sociaux pour partager des informations sur le virus.

107. En outre, les institutions gouvernementales ont utilisé le Centre logistique régional d'aide humanitaire, basé au Panama, pour mobiliser des fournitures médicales et du matériel d'urgence à l'intention de plus de 30 pays de la région. Démontrant la grande importance qu'il attache à la solidarité internationale, le pays a veillé à ce que le canal de Panama reste ouvert, ce qui a profité au commerce mondial et permis aux navires de croisière et autres navires transportant des personnes contaminées par la COVID-19 d'emprunter un chemin plus court pour atteindre leur destination.

108. Pour promouvoir la croissance économique, il faut continuer de faire des droits humains une priorité. L'éducation des femmes et des filles est la clef de la restructuration de l'économie. Bien que des progrès notables aient été enregistrés depuis l'adoption, il y a 25 ans, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, il reste un certain nombre de problèmes à régler, comme la réduction des inégalités salariales, l'augmentation de la participation des femmes à la vie publique et l'éradication de la violence fondée sur le genre. Des centres pour la petite enfance ont été créés en ligne pour aider les mères à offrir à leurs bébés un environnement stimulant et les préparer à l'école. Ces programmes cadrent avec le Secrétariat national à l'enfance, à l'adolescence et à la famille et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin d'assurer une action coordonnée.

109. Tant les mécanismes en vigueur que ceux qui ont été mis en place pour répondre à l'impératif de distanciation physique permettront d'atténuer les effets socioéconomiques de la pandémie. Le Panama est résolu à établir des partenariats stratégiques et à recourir à de nouvelles méthodes de financement adaptées aux réalités du monde actuel.

110. **M. Mimouni** (Algérie) dit que l'Algérie ouvre un nouveau chapitre de son histoire. Le Gouvernement algérien a mis en œuvre des réformes économiques, politiques et sociales qui ont abouti à l'élaboration d'un nouveau projet de constitution, auquel toutes les parties prenantes ont contribué. Le référendum sur le projet de constitution, qui sera organisé le 1er novembre 2020,

jettera les bases du système démocratique et politique du pays.

111. En vue de répondre aux besoins humanitaires qui sont toujours plus grands dans le monde entier, l'aide humanitaire doit être couplée à une stratégie de prévention qui se concentre sur les causes profondes des conflits, favorise le développement durable et promeuve la bonne gouvernance et l'état de droit.

112. L'Algérie accueille dans les camps de Tindouf des milliers de réfugiés sahraouis, qui attendent que les Nations Unies prennent leurs responsabilités et trouvent une solution juste et durable au conflit dans le respect du droit international. En étroite coopération avec les organisations internationales et la société civile, le pays a récemment mis en place de nouveaux services, dont un hôpital mobile de campagne destiné à traiter les infections à la COVID-19. Il lance un appel à la communauté internationale et en particulier aux pays donateurs afin qu'ils viennent davantage en aide aux réfugiés sahraouis.

113. Le modèle de développement algérien se fonde sur la solidarité nationale, la promotion de la justice sociale et l'élimination des disparités. Pendant la pandémie, les enfants ont continué à avoir accès gratuitement à l'enseignement primaire. Des programmes éducatifs sont diffusés sur la télévision publique et des plateformes numériques ont été mises en place. Le Gouvernement algérien a adopté un plan national multisectoriel de préparation et d'intervention pour répondre aux besoins de santé générés par la pandémie de COVID-19 et un budget de 100 millions de dollars a été alloué pour répondre aux besoins urgents et fournir du matériel aux hôpitaux. L'Algérie a pris plusieurs mesures pour protéger et autonomiser les femmes, comme la mise en place d'un système de quotas visant à promouvoir leur représentation politique, la criminalisation de diverses formes de violence fondée sur le genre et la création de fonds de pension alimentaire pour les femmes divorcées et les mères au foyer.

114. La promotion et la protection des droits humains, notamment du droit au développement, importent plus que jamais. Les questions relatives aux droits humains doivent être examinées de manière non sélective et non conflictuelle, sans ingérence dans les affaires intérieures des États et dans le respect de la souveraineté nationale. Dans ce domaine, l'Algérie continuera à plaider en faveur d'une coopération et d'un dialogue exempts de toute politisation et de toute politique de deux poids, deux mesures. Elle appuie fermement la pleine réalisation du droit à l'autodétermination de l'ensemble des peuples des 17 territoires non encore autonomes, notamment leur droit inaliénable à la pleine souveraineté sur leurs richesses et ressources naturelles.

115. La délégation algérienne espère qu'au cours des débats de la Commission, les États se focaliseront sur les questions qui les unissent plutôt que sur celles qui les divisent, et qu'ils pourront ainsi prendre des décisions par consensus.

116. **M. Mahmadaminov** (Tadjikistan) dit que son gouvernement a déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre sa politique en matière d'égalité des genres et qu'il a œuvré, en collaboration avec ses partenaires et la société civile, à faire appliquer la législation y relative. Le Gouvernement met également en œuvre sa stratégie nationale de valorisation du rôle des femmes (2011-2020), qui vise à créer des conditions favorables à la promotion des femmes dans tous les domaines de la vie publique.

117. La Constitution nationale accorde la plus haute priorité aux droits humains et aux libertés fondamentales. Le Tadjikistan condamne toutes les formes de discrimination, en particulier le racisme et la xénophobie et l'intolérance y relative. Il reconnaît que le Conseil des droits de l'homme joue un rôle central dans la rationalisation du dialogue et de la coopération en matière de protection et de promotion des droits humains. Le Conseil devrait se fonder sur les principes d'universalité, d'objectivité et de non-sélectivité sur un dialogue constructif pour prendre ses décisions.

118. Le Tadjikistan respecte le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains et reconnaît que Hong Kong fait partie de la Chine sur la base du principe « un pays, deux systèmes ». La situation à Hong Kong est par conséquent une affaire interne à la Chine et le Tadjikistan espère qu'elle sera résolue pacifiquement dans le respect du droit.

119. La prolifération du trafic de drogues entraîne une augmentation du nombre de consommateurs de drogues, ce qui menace sérieusement la stabilité sociale et sape les efforts déployés par le Gouvernement pour encourager les jeunes à adopter un mode de vie sain. Le trafic constitue en outre un terreau fertile pour le terrorisme et la criminalité organisée, et son élimination exige une réponse coordonnée aux niveaux régional et international qui s'appuie sur les conventions des Nations Unies sur les stupéfiants. Le Tadjikistan exhorte donc les parties à ces conventions à respecter les engagements qu'elles ont pris ainsi que les obligations qui leur incombent.

120. La pandémie de COVID-19 constitue la crise la plus grave qu'a traversée le monde depuis une

génération. Elle a mis à mal les systèmes de santé publique et les économies du monde entier et a forcé les pays à repenser leurs priorités pour sauver des vies. Elle a également montré l'importance vitale que revêtait la coopération multilatérale. Le Tadjikistan exhorte l'ensemble des pays à tout faire pour coopérer aux niveaux national, régional et international et ainsi reconstruire un monde meilleur et plus vert et transformer les problèmes en possibilités.

121. **M. Abdelaziz** (Ligue des États arabes) dit que la Ligue des États arabes attache une grande importance aux points inscrits à l'ordre du jour de la présente session de la Commission, dont le plus important est la promotion des femmes. La manifestation de haut niveau organisée pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing a montré qu'il existait un large soutien international en faveur d'une égalité effective entre les sexes et qu'il importait de permettre aux femmes de contribuer sur un pied d'égalité à la réalisation des objectifs de développement durable, tout en tenant compte des nouveaux problèmes causés par la pandémie. La Ligue des États arabes, en coopération avec le Comité des femmes arabes, a élaboré des recommandations sur l'autonomisation des femmes et sur la promotion de leur rôle dans les domaines politique, sécuritaire, économique et social.

122. Après le début de la pandémie, la Ligue des États arabes a coordonné avec l'ONU la tenue de sessions extraordinaires du Comité des femmes arabes, qui ont été axées sur les répercussions de la COVID-19 sur les femmes et les filles. Des recommandations communes ont été adoptées pour régler les problèmes suscités par la pandémie et apporter aux femmes l'appui dont elles ont besoin. La Ligue continuera d'œuvrer à l'autonomisation des femmes en collaboration avec l'ONU.

123. La Ligue des États arabes est déterminée à adopter un programme de développement social cohérent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et coordonne avec ses États membres des mesures visant à éradiquer la pauvreté et à remédier aux disparités qui mènent à l'inégalité et à l'injustice. Elle travaille avec ses États membres pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ayant trait au développement social.

124. L'action multilatérale, la solidarité et la coopération internationale sont essentielles pour lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19. Toutefois, l'attachement à un système multilatéral fondé sur la diversité des nations et la volonté de tirer parti de cette diversité pour atteindre des objectifs communs ont fortement diminué, contrairement à la recherche de modèles spécifiques. La Ligue des États arabes continuera à coopérer avec ses partenaires internationaux pour protéger les droits fondamentaux et rejette toute pratique discriminatoire.

125. **Mme Courtois** (Observatrice du Comité international de la Croix-Rouge), s'exprimant dans une déclaration vidéo préenregistrée, dit que, si la COVID-19 représente une menace pour tous, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies sous-jacentes sont particulièrement à risque, de même que les personnes privées de liberté et celles qui sont marginalisées en raison de barrières linguistiques, d'un manque de possibilités économiques ou d'un accès limité à l'éducation et aux soins de santé. En outre, la pandémie menace particulièrement les populations vivant dans des zones où les conflits armés et d'autres problèmes ont ravagé les services publics. Dans de nombreux endroits, elle a aggravé la situation humanitaire. Il faut que les gouvernements, les organisations internationales et la société civile adoptent une stratégie collective, notamment dans les domaines des soins de santé, de la détention, de l'aide humanitaire et de la préservation de l'unité familiale.

126. Les soins de santé doivent être accessibles, sûrs et disponibles pour toutes et tous sans discrimination. Les réfugiés et autres ressortissants étrangers vulnérables s'en voient parfois refuser ou restreindre l'accès parce qu'il leur manque des documents ou des ressources financières. Si les États ont le droit et le devoir de prendre des mesures pour gérer les risques de santé publique, les mesures visant à contenir la propagation de la COVID-19 sont nécessaires et doivent être non discriminatoires et proportionnées au regard du droit international des droits humains.

127. Les détenus courent un risque d'infection plus élevé parce que la distanciation physique est plus difficile à faire respecter dans les lieux de détention et parce que les mesures d'hygiène peuvent s'y révéler insuffisantes. Les mêmes problèmes peuvent s'observer dans les centres de détention, dans les camps et dans les établissements urbains destinés aux immigrés. Il convient d'éviter la surpopulation et de mettre à disposition de ces personnes de l'eau propre et des installations sanitaires.

128. Dans les situations de conflit armé, la pandémie constitue une crise à la fois économique et sanitaire, et l'aide humanitaire doit pouvoir parvenir aux personnes qui en ont le plus besoin. Il est nécessaire d'accorder des dérogations aux mesures de santé publique pour permettre aux organisations humanitaires de venir en aide aux plus vulnérables.

129. Les groupes vulnérables font face à des risques spécifiques. Les femmes et les filles sont exposées à un risque accru de violence sexuelle et fondée sur le genre. Les femmes, les enfants et les personnes handicapées se heurtent souvent à des obstacles quand ils essaient d'accéder aux soins de santé ou se retrouvent exclus des canaux d'information portant sur les foyers de contamination. Ils peuvent également être davantage exposés au risque d'infection, en particulier dans les établissements de soins où les mesures sanitaires sont insuffisantes. Les mesures prises pour lutter contre la COVID-19, telles que les restrictions de mouvement, la séparation des familles et la fermeture des écoles, risquent d'exposer davantage les enfants aux atteintes, à l'exploitation et à la violence.

130. Les mesures de santé publique doivent également être adaptées de sorte à préserver l'unité familiale. Les autorités doivent prendre toutes les mesures possibles pour empêcher que les personnes ne disparaissent et garantir aux morts un traitement digne, notamment en enregistrant les personnes admises dans les établissements de soins ou de quarantaine et en documentant correctement les transferts et les décès.

La séance est levée à 17 h 35.